



## Rwanda : Les muses de la liberté seront entendues

Par [Phil Taylor](#)

Mondialisation.ca, 15 mars 2018

Région : [Afrique subsaharienne](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Discours de réception du prix Victoire Ingabire Umuhoza du lauréat Phil Taylor<sup>[1]</sup>

« On a tué les Accords de paix d'Arusha au moment où on a tué les présidents du Rwanda et du Burundi le 6 avril 1994. L'ONU et les soi-disant grandes puissances ont permis à ce qu'on enterre Arusha, en permettant à l'armée du Front patriotique rwandais, déterminée à arracher ce pouvoir au peuple et à ses représentants, à éclipser l'accord de paix. On a jeté aux orties le consensus d'Arusha. Tous les partis politiques et dirigeants qui soutenaient le processus d'Arusha ont été diabolisés et criminalisés. On a volé au peuple rwandais son droit de choisir. »

Je tiens à remercier le Réseau international des femmes pour la démocratie et la paix de m'avoir décerné ce prix qui porte le nom de la dirigeante inspirante, Victoire Ingabire Umuhoza. J'espère mériter un tel honneur.

Toutes celles et ceux qui soutiennent la paix et la liberté ont une dette envers votre réseau car il est devenu une institution qui travaille courageusement et de manière constante pour ramener la paix et la liberté à la région des Grands lacs africains. En établissant ce prix annuel, vous prenez à votre compte le courage et l'exemple d'un leader politique hors du commun. Votre activité, diligente et consciencieuse, votre site Internet, les assemblées et rallyes politiques sont la preuve que Victoire Ingabire Umuhoza n'est pas seule. Grâce à votre démarche, nous pouvons tous nous rallier à sa campagne contre la tyrannie. Les principes qu'elle incarne l'emporteront inéluctablement. Selon le proverbe, « Il n'y a pas de héros sans auditoire courageux ». Grâce à tout le monde réuni ici et à ses soutiens dans le monde entier et dans la région des Grands lacs, Victoire Ingabire Umuhoza peut compter sur une auditoire courageux.

Victoire Ingabire est en prison depuis 8 ans. Il s'agit là d'un scandale international : une dictature, celle de Paul Kagame, a peur d'une femme citoyenne qui parle avec son cœur. Notre cause commune, la liberté politique, est agrandie d'autant que Victoire Ingabire Umuhoza, contrairement à ses bourreaux, ne cherche pas le pouvoir; elle cherche la justice. Son objectif est un système politique fonctionnel qui respecte les droits de tous les Rwandais et de toutes les rwandaïses, et qui respecte surtout la liberté d'expression.

À titre d'enquêteur de la défense et d'animateur de radio, j'ai parlé à des Rwandais de tous horizons, y compris de proches collaborateurs de Paul Kagame. Ils partagent l'objectif de Victoire Ingabire—ajoutons de Diane Rwigara—d'établir un système qui protège la liberté d'opinion et la liberté de choix politique. Et j'insisterai pour dire que les très nombreux Rwandais que je connais et qui demandent un système politique représentatif où il n'y a pas

d'intimidation, eux ils ne sont aucunement motivés par la vengeance ou la haine.

Rappelons maintenant une période au début des années 1990. Les Rwandais avaient choisi clairement le genre de gouvernement qu'ils souhaitaient. À la suite de négociations, ils ont réalisé un consensus. Cela s'appelait les Accords d'Arusha d'août 1993. Après des années de guerre, les partis politiques qui représentaient des opinions politiques distinctes ont convenu d'un système multipartite, avec un ordre judiciaire indépendant, la liberté de la presse et le vote populaire à suffrage universel. Ces accords jouissaient de l'appui des institutions de masse, de l'Église, de tous les dirigeants de la nation.

Pour nous tous, ici, il est important de souligner ici que les Accords d'Arusha comptaient aussi sur l'appui des ambassades étrangères : les États-Unis, la France et l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui l'Union Africaine) se sont engagés à veiller à ce que la promesse d'un système multipartite se réalise. Tout était en place pour un ordre démocratique. Ce que nous demandons aujourd'hui était prévu dans les Accords d'Arusha de 1993. Il s'agissait de notre objectif commun, notre responsabilité commune.

Mais on a tué les Accords de paix d'Arusha au moment où on a tué les présidents du Rwanda et du Burundi le 6 avril 1994. L'ONU et les soi-disant grandes puissances ont permis à ce qu'on enterre Arusha, en permettant à l'armée du Front patriotique rwandais, déterminée à arracher ce pouvoir au peuple et à ses représentants, à éclipser l'accord de paix. On a jeté aux orties le consensus d'Arusha. Tous les partis politiques et dirigeants qui soutenaient le processus d'Arusha ont été diabolisés et criminalisés. On a volé au peuple son droit de choisir. Le prix payé aura été énorme. La plupart des personnes présentes connaissent bien davantage que moi l'ampleur de cette tragédie.

Sans les principes d'Arusha, nous nous trouvons un ordre imposé, un ordre fondé sur la justice du vainqueur. Même au tribunal de l'ONU, qui a promis d'amener devant la justice toute personne coupable de crimes contre l'humanité, personne du Front patriotique rwandais n'a été inculpé. La justice du vainqueur n'est pas justice. On ne peut la corriger qu'en établissant un ordre judiciaire normal, comme celui prévu à Arusha, établi par un système représentatif populaire.

Les Accords d'Arusha étaient la voie à suivre. Aussi, nous devons interpeler les gouvernements et les dirigeants politiques qui, par connivence, ont permis au militarisme de l'emporter sur les valeurs internationales démocratie et de liberté d'expression. Nous devons exiger que les instances internationales reviennent au plan de travail de la démocratie, celui même que le peuple rwandais avait proposé.

En terminant, souvenons-nous que Victoire Ingabire Umohoza est une défenseure de la paix. Comme dit l'adage, « quand les fusils se taisent, les muses se font entendre ».

Victoire Ingabire Umuhoza est un chantre de la paix avec le Congo et le Burundi, elle demande une fin des incursions militaires et des menaces d'incursion et l'établissement d'une société démocratique aux mains des civils.

Les muses de la liberté seront entendues.

Vive Victoire Ingabire Umuhoza!

**Phil Taylor**

Pour aller plus loin :



## [Hôtel Rwanda.](#)



[1] **Phil Taylor**, récipiendaire du Prix Victoire Ingabire Umumhoza 2018, est l'animateur de l'émission de radio The Taylor Report, CIUT 89,5, Toronto. Il a été enquêteur de la défense au Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il a prononcé ce discours le 10 mars dernier à Bruxelles.

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Phil Taylor](#), Mondialisation.ca, 2018

---

Articles Par : [Phil Taylor](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)